

Nous devons élaborer ce programme en nous appuyant sur l'expérience et en abordant la planification à l'échelon régional et local, après s'être entendus en principe grâce aux accords conclus avec les gouvernements provinciaux.

Nous avons aussi étudié la question des comités consultatifs, et je pourrais informer le ministre que notre organisme se propose de collaborer avec la Fédération canadienne de l'agriculture afin de donner au ministre tout conseil qu'il aimerait recevoir dans l'application de la présente loi et en rapport avec toute circonstance propre à une collectivité donnée.

En outre, nous devons recevoir une publicité beaucoup plus grande et améliorer nos relations extérieures. Il faut qu'un plus grand nombre de personnes saisissent les principes de collaboration et leur application à une loi de ce genre. Cela nécessitera l'amélioration des relations extérieures de la part du ministre. Sous certains rapports nous avons rétrogradé sur ce point.

Je dirais qu'il est non seulement nécessaire pour le ministre et ses fonctionnaires de parler aux organismes nationaux, mais aussi d'envoyer dans la mesure du possible ses hommes sur place dans les diverses provinces afin que la présence du gouvernement fédéral dans l'application de la loi se fasse sentir jusque dans les collectivités rurales.

Comme je l'ai déjà dit, il y a beaucoup de place pour la recherche sur le plan régional, et j'ai une autre proposition à faire avant de m'asseoir, elle vient, à vrai dire, de l'organisme dont on m'a confié la présidence pour deux autres années. Elle a reçu l'appui de cet organisme et de plusieurs membres des facultés des universités partout au Canada. Bref, le besoin s'impose d'un collège de conservation.

Je constate qu'une certaine école d'été a presque lancé cette idée au Québec. Je ne sais si cette école a reçu ou non une subvention du gouvernement provincial, mais elle enseigne les principes de conservation en rapport avec le développement de la collectivité rurale.

Je ne propose pas la dépense de fortes sommes d'argent, mais à mon avis il y a de la place au Canada pour un collège de la conservation, qui serait érigé dans les circonstances qui conviennent, dans l'ambiance propice, qui prévoirait l'enseignement à, mettons, 50 étudiants, y compris des étudiants étrangers au Canada. Il pourrait avoir un petit personnel ne dépassant pas 10, peut-être moins, peut-être cinq, je ne saurais le dire.

Un tel collège pourrait demander aux universités, d'un bout à l'autre du Canada, de collaborer en permettant à leurs professeurs de donner, à titre de conférenciers invités, des cours d'une semaine ou dix jours sur des sujets donnés. Ce ne serait pas coûteux, je pense.

En premier lieu, nous avons le matériel nécessaire. Nous avons le personnel requis dans les universités et les divers organismes qui s'intéressent à la mise en œuvre et à l'application de cette loi. De fait, il serait peut-être possible d'offrir un genre de diplôme ou de certificat d'études à ceux qui suivraient les cours pendant plus d'un an, de 18 mois ou deux ans. Je n'ai pas d'idée précise quant à la durée du cours, mais on devrait pouvoir le dispenser aux jeunes hommes et aux jeunes femmes qui s'intéressent au progrès du réaménagement rural au pays. Cela permettrait à un grand nombre de jeunes, qui ne veulent pas fréquenter l'université et qui ne s'intéressent pas aux titres universitaires mais qui se préoccupent du problème rural, de tirer parti de cette formation quasi professionnelle.

Cela servirait aussi à donner aux étudiants étrangers une idée de notre façon d'aborder les principes de conservation. Plusieurs jeunes Canadiens y trouveraient l'occasion de servir leur propre collectivité et le Canada, selon les principes de conservation et de coopération dont s'inspire l'application de la loi elle-même. Après ces quelques mots, je reprends mon siège, confiant que les vis-à-vis se rendront compte que je n'ai pas trop accaparé le temps de la Chambre.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques mots à dire au sujet de cette mesure. Originnaire d'une province qui, comme le ministre le sait très bien, se préoccupe beaucoup de ce domaine, y a fait beaucoup de recherches et a initié plusieurs études, une province dont les terres sont peut-être plus pleinement utilisées pour des fins agricoles que n'importe quelle autre région du pays, je ne saurais que m'intéresser à cette mesure. En passant, j'aimerais dire que le ministre a semblé s'intéresser au problème, dans la mesure où j'ai pu juger, et je lui souhaite bonne chance.

Je ne suis pas tellement satisfait du mot rural. Je ne tiens pas à développer mon opinion à ce point du débat, mais je me demande si, dans certains cas, il n'est pas un peu trop restrictif au sens sociologique.

Je prends la parole pour louer une initiative dans ce domaine très important de l'ARDA, comme nous l'avons appelé jusqu'à